



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

<i>Séance du lundi 18 décembre 2023</i>	
2023 - 147	<p>NOMBRE DE MEMBRES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afférents au Conseil Municipal : 23 - En exercice : 23 - Qui ont pris part à la délibération : 23 <p>Date de la convocation : 12/12/2023 Date d'affichage : 12/12/2023</p>

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 18 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, SEIRACQ, GATINGT, DARRACQ, LAGRASSE, EDE, LAHONTAN, LABUXIERE.***

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à M. BEDAT

Mme HOURQUET a donné procuration à Mme CHAUPRADE

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme CAZENAVE

M. DEHEZ a donné procuration à M. DARRACQ

M. MARIMPOUY a donné procuration à M. VILATON

M. LARROQUE a donné procuration à Mme LABUXIERE

*Secrétaire de séance : **Mme Isabelle CHAUPRADE***

OBJET :

**AUTORISATION DE SIGNATURE A M. LE MAIRE POUR UNE CONVENTION
AVEC LE Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « CPIE »
POUR LE PLAN DE GESTION DES BARTHES COMMUNALES 2024-2026**

CONSIDERANT la dynamique engagée il y a plus de 10 ans par le CPIE Adour Seignanx, en partenariat avec 6 communes ayant des Barthes (Mèes, Orist, Rivière, St Vct de Paul, Siest et Tercis), le Conseil Départemental des Landes et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour un plan de gestion partagé.

CONSIDERANT qu'afin de mettre en œuvre et de faire vivre ce plan de gestion partagé sur les années 2024 à 2026, le CPIE propose aux communes une convention de prestations sur lequel il s'engage sur 2 axes : animation territoriale et administrative, puis, études et ingénierie.

CONSIDERANT que le nombre déterminé de jours d'intervention est valorisé à 75 jours (pour les 6 communes) et la contribution financière proratisée aux surfaces des Barthes classées en espace naturel sensible, avec pour notre Commune (105 ha sur les 498 ha totaux du plan de gestion) une participation calculée à 798 € / an, pendant 3 ans.



CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conventionner avec le CPIE pour les prestations du plan de gestion partagé sur les années 2024 à 2026 axes « animation territoriale et administrative, » et axe « études et ingénierie »,

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE M. le Maire à signer une convention avec le CPIE pour l'axe « animation territoriale et administrative, » et l'axe « études et ingénierie »,

ACCEPTTE la participation de la Commune à hauteur de 798 € / an pendant 3 ans au bénéfice du CPIE.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **26 décembre 2023**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20231218 – DE2023147
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).